



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

N° DE_2022_05_001

Membres en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 14
Nombre de votes « Pour » : 14 « Contre » : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux et le six mai, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Maison de la Truffe CUZANCE sous la Présidence de Monsieur Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS :

Monsieur Jean DELVERT, Monsieur Jean Vincent FEIX, Monsieur Jacques BOULONNE, Monsieur Guy FLOIRAC, Monsieur Jean Luc LABORIE, Monsieur Arnaud RICOU, Monsieur Michel LEVET, Madame Annie CAVIER, Monsieur Olivier VITRAC, Monsieur Guy MISPOULET, Monsieur Guy GIMEL, Monsieur Alain LALBIAT

Représentés :

Monsieur Didier DELBREIL par Monsieur Jean Luc LABORIE, Monsieur Christian DAURAT par Monsieur Guy FLOIRAC

ABSENTS / EXCUSES : Madame Gabrielle COLLIGNON, Madame Gaeligie JOS, Monsieur Philippe CASTANET

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MISPOULET

Date de la convocation : vendredi 29 avril 2022

Objet : Schéma Directeur et Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (P.G.S.S.E.) - Choix du bureau d'Etudes

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical qu'il a été décidé de réaliser un schéma directeur et du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (P.G.S.S.E.). Il a été procédé à une consultation auprès de bureaux d'Etudes. Cette consultation est passée selon la procédure

Département du Lot - Arrondissement : GOURDON - Canton de Martel



adaptée restreinte. Trois bureaux d'Etudes ont été consultés. Le dossier de consultation des entreprises leur a été transmis le avec une remise des offres le 11 avril 2022 à 12h.

SOCAMA (Tulle - 19)

CESO (Périgueux – 24)

DEJANTE EAU ET ENVIRONNEMENT (MALEMORT – 19)

Monsieur le Président a ouvert les 2 propositions reçues :

SOCAMA

DEJANTE EAU ET ENVIRONNEMENT

Il présente le rapport d'analyse des offres (joint en annexe)

Monsieur le Président propose de retenir l'offre du B.E. DEJANTE EAU ET ENVIRONNEMENT pour un montant de 44 227,50 € HT pour la tranche ferme (schéma directeur sans campagne de mesure et modélisation). Le montant global de l'étude avec les 3 tranches conditionnelles s'élève à **77 232,50 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- o approuve la décision de M. le Président de retenir le Bureau d'Etudes DEJANTE EAU ET ENVIRONNEMENT pour un montant de 77 232,50 € HT.
- o autorise le Président à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.
- o Sollicite les financements de l'Agence de l'Eau et du Département.

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL) Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean Luc LABORIE
46600 MARTEL
Tél : 05.32.26.07.82
Courriel : eaupotable@smecmvd.fr

Rendu exécutoire le :

Transmis en Sous-Préfecture le :

Publiée :

Département du Lot - Arrondissement : GOURDON - Canton de Martel

